

4.—Frais de construction et d'entretien et dépenses générales des grandes routes rurales du Canada, par province, 1938-42—fin

Item	1938	1939	1940	1941	1942
	\$	\$	\$	\$	\$
Répartition de toutes dépenses entre le Fédéral et les provinces					
Fédérales—Dépenses et subventions nettes.....	5,984,728	7,948,561	2,549,525	2,204,229	5,141,755
Provinciales—Dépenses et subventions nettes.....	92,824,563	77,941,653	72,532,568	65,674,552	52,660,076
Municipales—Dépenses et subventions nettes.....	5,054,500	5,955,591	4,851,506	7,752,012	4,694,404
Subsides venant d'autres sources.....	Nil	Nil	Nil	358,392	343,702

¹ Comprennent les déboursés des chemins de fer pour l'élimination des passages à niveau, etc., relevant autrefois du Fédéral.

Dettes fondées des provinces pour les routes.—Ce sont les provinces qui ont fait de beaucoup la plus grande partie des dépenses de voirie, lesquelles, en conséquence, doivent être défrayées à même les taxes provinciales. Le paiement d'une grande partie du coût de la construction a été différé, ce qui explique en partie l'augmentation rapide de la dette fondée des provinces depuis 1919. En 1919, la dette nette fondée de toutes les provinces était de \$270,338,092; en 1942, elle s'éleva à \$1,531,893,033, la portion imputable à la voirie étant de \$792,544,151 ou plus du double de la dette nette pour toutes fins en 1919. Ainsi qu'il a déjà été expliqué à la p. 609, les réseaux provinciaux de routes modernes ont été développés presque entièrement depuis 1919, et auparavant les dépenses provinciales de voirie étaient relativement peu élevées.

5.—Dettes fondées des provinces au compte voirie et intérêts annuels, 1940-42

NOTA.—Le rapport des gouvernements provinciaux se fait pour leurs années fiscales respectives terminées aux dates indiquées dans le tableau 1, p. 610.

Province	Dettes de voirie, en cours			Intérêt annuel, fonds d'amortissement et paiement sur le capital					
	1940	1941	1942	1940	1941	Détail, 1942			Total
						Intérêt	Fonds d'amortissement	Paiement sur le capital	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
I.P.-E.	1	1	1	1	1	1	1	1	1
N.-E.	56,509,950	66,666,662	66,665,890	2,837,939	2,438,922	2,438,922	400,605	—	2,839,527
N.-B.	73,543,303	74,191,317	74,473,577	4,140,855	3,060,021	3,081,017	377,138	95,000	3,553,155
Qué.	138,522,381	147,645,000	157,505,956	13,166,525	4,950,000	5,355,000	2,435,000	—	7,790,000
Ont.	326,490,548	344,562,789	351,863,030	16,323,027	17,228,139	17,593,152	—	—	17,593,152
Man.	17,727,996	17,693,860	17,972,539	1,015,511	848,662	850,690	121,803	—	972,493
Sask.	33,818,920	33,818,920	33,818,920	1,513,533	1,508,194 ¹	1,500,757 ²	69,420 ²	—	1,570,177
Alta.	42,124,071	43,158,973	44,290,637	1,177,564	1,201,632	1,252,296	—	—	1,252,296
C.B.	43,820,442	43,953,602	45,953,602	2,282,762	1,955,466	2,015,466	1,231,625	—	3,247,091
Totaux	732,527,611	771,691,123	792,544,151	42,457,716	33,191,036	34,087,300	4,635,591	95,000	38,817,891

¹ Non déclaré.

² Payé durant l'année.

Revenu des gouvernements provinciaux.—La taxation des automobiles, des garages, des chauffeurs, etc., devient une source importante de revenus pour les gouvernements provinciaux. Dans chaque province, des permis dûment émis par les autorités provinciales sont requis pour véhicules-moteur de toutes sortes, remorques, conducteurs ou chauffeurs, chauffeurs professionnels, marchands, garages et postes d'essence et de service. Une taxe de vente sur la gazoline est aussi prélevée par chaque province*, les taux étant de 10 cents par gallon dans les Pro-